



COMMUNIQUE COMMUN DU FC COURRENDLIN ET DU FC COURROUX

LE FC COURRENDLIN-COURROUX EST CONSTITUE !

Après une démarche participative de plusieurs mois et un processus de décision exigeant (majorités qualifiées), le FC Courrendlin et le FC Courroux ont décidé, lors de leurs assemblées générales extraordinaires respectives du 14 décembre, de fusionner les deux clubs et de constituer le FC Courrendlin-Courroux.

Les deux clubs ont mandaté en début d'année un groupe de travail chargé d'analyser les avantages et inconvénients d'une fusion et d'en définir les modalités. Le projet a été présenté aux membres des deux clubs le samedi 25 juin 2022 à Courrendlin. La phase de consultation s'est poursuivie jusqu'à fin août et le processus décisionnel a débuté avec des assemblées générales le 9 novembre 2022 et le 14 décembre 2022, les statuts exigeant un taux de participation pour le 9 novembre et des majorités qualifiées pour la décision finale (3/4 des voix à Courroux et les 2/3 à Courrendlin).

Le résultat est clair et donne un bel élan au projet. Le FC Courrendlin a accepté la fusion par 39 voix (5 non et 2 abstentions) et le FC Courroux par 71 voix (13 non). La demande formelle sera transmise aux instances concernées et l'assemblée constitutive définira les statuts et les organes du nouveau club en février.

Personnes de contact :

FC Courrendlin : Hervé Mouttet, Directeur technique, 078 605 35 87

FC Courroux : Yann Laederach, président, 079 7572318

Courrendlin et Courroux, le 20 décembre 2022